

FO a alerté les personnels contre la mise en place du nouveau statut des ADAENES (décret n° 2006-1732 du 23 décembre 2006) qui a fusionné au 1er janvier 2007 les AASU et les Attachés du Ministère.

FO a voté contre ce décret au CTPM comme au conseil supérieur de la FP. En effet, il modifie en profondeur vos "missions" et remet en cause vos garanties de neutralité et d'indépendance en vous imposant de "participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques d'éducation".

Avec la réduction brutale des effectifs, on veut vous contraindre à "participer" :

- au démantèlement de l'administration centrale du ministère et de ses directions,
- à la restructuration des organigrammes des inspections académiques et des rectorats,
- à l'application de la loi aggravant l'autonomie des universités et visant à les privatiser,
- à la mainmise croissante des collectivités et groupes de pression sur les EPLE (Charte EPLE),
- à la suppression du principe de séparation ordonnateur / comptable,
- au démantèlement des garanties statutaires à travers les entretiens d'évaluation,

De plus ce décret tourne le dos à la revalorisation revendiquée par FO :

- des indices de départ et terminal du corps inchangés,
- des conditions dégradées d'accès au principalat par comparaison à la situation antérieure,
- le débouché dans le corps des CASU sacrifié au profit d'emplois fonctionnels sans garanties statutaires et ouverts au compte-gouttes.

Que vous exerciez au ministère, dans l'enseignement supérieur, dans les IA, rectorats ou en EPLE, vous n'acceptez pas de perdre les garanties qui étaient inscrites dans les statuts particuliers de l'ASU, et du ministère.

#### **VOTER FO, c'est revendiquer :**

- le rattrapage du pouvoir d'achat, soit + 7% pour compenser les pertes depuis 2000,
- le maintien de la valeur unique du point d'indice dans la grille revalorisée commune aux trois versants de la Fonction Publique,
- l'abrogation du décret du 23/12/06, le rétablissement des statuts particuliers d'AASU et d'AAC,
- le rétablissement de l'intégralité des garanties statutaires respectives des deux corps,
- la revalorisation de la grille permettant de porter l'indice terminal à 1015 bruts (822 INM),
- le rétablissement du mouvement national, sans restriction, ni profilage,
- le rétablissement de l'accès privilégié au corps des CASU maintenu et revalorisé.

#### **VOTER FO, C'EST VOTER CONTRE**

la "Révision générale des politiques publiques" (RGPP) qui détruit les statuts, le service public, et prépare la privatisation,

#### **C'EST VOTER POUR :**

- l'arrêt de la décentralisation et des transferts,
- l'abrogation de la loi du 10 août 2007 sur l'autonomie des universités.

#### **VOTER FO, C'EST CONDAMNER**

les plans Balladur et Fillon qui ont imposé en 1993, puis en 2003, 40 ans (41 ans en 2012) aux salariés du public et du privé,

#### **C'EST REVENDIQUER :**

- le maintien du Code des pensions avec le calcul de la retraite sur les 6 derniers mois de la carrière,
- le rétablissement des bonifications pour enfants,
- le maintien des régimes spéciaux.
- le retour au 37,5 annuités pour tous, public / privé,

**VOTER pour les listes FO, C'EST renforcer le poids d'élus qui défendront en CAP toutes les garanties de votre statut de fonctionnaire d'Etat.**

**Le 4 décembre 2007**  
**votez FO**